Un état des fonds structuré selon deux axes : le territoire et la

chronologie

L'architecture de la base est construite à partir de la résidence notariale et selon la géographie historique et administrative propre au département de Vaucluse.

La notion de résidence notariale, retenue pour la commodité du plan, même pour les époques les plus hautes où sa réalité n’est pas encore rigoureusement établie, suppose le regroupement des fonds des études versantes sous le même titre de commune.

Pour exemple : la résidence de Pertuis, dans le Comté de Provence sous l’Ancien Régime, regroupe des protocoles versés par les études Barriol (3 E 5), Enjoulbert (3 E 56) et Bernard, de Lourmarin (3 E 42).

De cette disposition résulte le regroupement des localités sous les titres dans l'illustration ci-dessus, selon la période.

Dans ce cadre général, la date de début d'exercice du notaire détermine le niveau de titre sous lequel il est inscrit.

Pour exemple : Charles Françoix Ravoux, notaire de Carpentras dont l'exercice débute en 1782 et s'achève en 1833 sous le régime de la loi de l'an XI, est inscrit sous le titre du Comtat Venaissin dans les états pontificaux.

Un état des fonds interrogeable : l’indexation au service de la recherche

J’interroge le moteur de recherche à partir du nom du notaire qui a passé l’acte : "Me Brieude"
Sur la colonne de gauche des filtres me sont proposés pour affiner ma recherche.
Je sélectionne dans les "Inventaires en ligne" : "État des fonds des notaires"
Je borne ma recherche avec la date de l’acte qui m’intéresse (1389 pour l’exemple).

 Voir la carte de la situation géopolitique à la veille de la Révolution

 Voir le dossier "Naissance d’un territoire"

.